FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1 — IDENTIFICATION

Nom du produit :STONEWALL 540

Numéro d'enregistrement LPA: 33379

Type de produit : Herbicide

Fournisseur:

WINFIELD UNITED CANADA, ULC 101-302 WELLMAN LANE SASKATOON, SK S7T 0J1 1.888.975.4769

TELEPHONE D'URGENCE #:

1-800-424-9300 (CHEMTREC)

SECTION 2 — IDENTIFICATION DES RISQUES

Dangers physiques: Aucun

Dangers pour la sante : Toxicité aiguë (Inhalation) Catégorie 4

Irritation oculaire Catégorie 2B

Dangers environnementaux : Dangereux pour l'environnement aquatique, aigu. Catégorie 1

Mot Signal: ATTENTION

Déclarations de danger : Nocif en cas d'ingestion. Provoque une grave irritation des yeux. Très toxique

pour la vie aquatique.



Conseils de prudence :

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des lunettes de protection ou un écran facial pendant le mélange / le chargement. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits

chimiques. Rincer les gants avant de les enlever. Après utilisation, se laver les mains et toute autre peau exposée. Enlever et laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Utilisez uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

SECTION 3 — COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Composants dangereux	N° CAS	% Pondéraux
Glyphosate-potassium	70901-12-1	47-50

Contenu exprime sur l'étiquette du produit	
Glyphosate, à l'état de sel de potassium 540 g/L	

SECTION 4 — PREMIERS SECOURS

En cas d'ingestion: appelez immédiatement un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'être informé par un centre anti-poison ou un médecin. Ne pas donner de liquide a la personne. Ne faites rien par la bouche a une personne inconsciente.

En cas de peau ou d'habillement : enlever les vêtements contamines. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Si les yeux sont ouverts : rincez lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: déplacer la personne a air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis faites une respiration artificielle, de préférence par bouche à bouche, si possible. Appelez un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils supplémentaires.

Prenez le contenant, étiquette ou le nom du produit et le numéro d'enregistrement du produit antiparasitaire avec vous, lors de la recherche d'un contact médical.

SECTION 5 — MESURES DE LOTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction: Brouillard d'eau, mousse d'alcool, dioxyde de carbone, produit chimique sec.

Procédures spéciales de lotte contre l'incendie: Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complets lorsqu'ils combattent les incendies de produits chimiques. Minimiser et contenir les eaux de ruissellement.

Point d'éclair n'est pas applicable

Conditions d'inflammabilité : aucun

Produits de décomposition dangereux : Ce produit réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier non revêtu (sauf l'acier inoxydable) pour produire de l'hydrogène pouvant former un mélange de gaz hautement combustible, susceptible de clignoter ou d'exploser. La décomposition dans des conditions d'incendie peut produire des gaz tels que des oxydes de carbone, d'azote et de phosphore.

National Fier Protection Association (NFPA) Note de danger :

$Evaluation\ pour\ ce\ produit: Sante: 2\ Inflammabilit\'e: 1\ R\'eactivit\'e: 0$

Echelle des dangers : 0 = Minimum1 = Leger 2 = Modère 3 = Sérieux 4 = Grave

SECTION 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utilisez l'équipement de sécurité et les procédures appropriées a la taille du déversement. Gardez les personnes inutiles loin. Eviter le ruissellement dans les eaux naturelles et les égouts. Entourez et absorbez les déversements avec des matériaux inertes tels que la perlite, la sciure de bois, les granules d'argile, la vermiculite, le sable ou la saleté. Contenir tous les matériaux affecte dans un conteneur ferme et étiqueté pour une élimination appropriée. Isoler d'autres déchets. Nettoyer la zone contaminée, comme les surfaces dures avec du détergent et de l'eau, la collecte de la solution de nettoyage pour une élimination appropriée. Les grands déversements sur le sol ou des surfaces similaires peuvent nécessiter l'élimination du sol supérieur.

SECTION 7 — MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Manutention : Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Apres utilisation, se laver les mains et toute autre partie de la peau exposée. Porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les retirer. Enlever et laver les vêtements contamines avant de les réutiliser. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant ce produit.

Entreposage : Conservez le récipient à l'écart des semences, des engrais, des plantes et des produits alimentaires. Peut être stocké à n'importe quelle température. Bien agiter avant d'utiliser.

SECTION 8 — CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle :

Composante	TWA*	STEL*	Note
Glyphosate-potassium	N/E	N/E	aucun trouvé

^{*} Moyenne pondérée dans le temps, 8 heures, sauf indication contraire.

NE =Non établi

Contrôles d'ingénierie: Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventile.

Equipement de protection individuelle : Lunettes de protection ou écran facial, combinaison, chemise à manches longues, pantalon, chaussettes, chaussures et gants résistant aux produits chimiques. Rincer les gants avant de les enlever.

SECTION 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

REMARQUE: Les données physiques sont des valeurs typiques, mais peuvent varier d'un échantillon a l'autre. Une valeur typique ne doit pas être interprétée comme une analyse garantie ou comme une spécification.

Seuil d'odeur Pas disponible pH: 4.3-5.3

Point de fusion : Pas disponible
Point de congélation : < 32°F / 0°C
Point d'ébullition Pas disponible

Taux d'évaporation (n-BuAc=1.0): N/Av

^{**} Limite d'exposition à court terme

 Inflammabilité
 Pas disponible

 Limites d'explosivité:
 Pas disponible

(acide de glyphosate libre).

 Densité de vapeur
 (Air=1.0): N/Ap

 Densité
 1.33-1.37 g/mL

Solubilité: Le produit est miscible à l'eau.

Coefficient de partage :Pas disponibleLa température d'auto-inflammation :Pas disponibleLa température de décompositionPas disponible

40°C.

SECTION 10 — STABILITÉ ET REACTIVITÉ

Réactivité : Ce produit réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier non revêtu (sauf l'acier inoxydable) pour produire de l'hydrogène pouvant former un mélange de gaz hautement combustible, susceptible de clignoter ou d'exploser.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses : une polymérisation dangereuse ne se produira pas. Ce produit peut réagir avec les matières caustiques (basiques) pour libérer de la chaleur. Ce n'est pas une polymérisation mais plutôt une neutralisation chimique dans une réaction acide-base.

Conditions à éviter : chaleur excessive. Ne pas entreposer près de la chaleur ou de la flamme.

Matières incompatibles: Eviter le contact avec des agents fortement acides, basiques ou oxydants. Ce produit réagit avec l'acier galvanisé ou l'acier non revêtu (sauf l'acier inoxydable) pour produire de l'hydrogène pouvant former un mélange de gaz hautement combustible, susceptible de clignoter ou d'exploser.

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, peut produire des gaz tels que des oxydes de carbone, d'azote et de phosphore.

SECTION 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Cette section est destinée aux toxicologues et autres professionnels de la santé. Les données obtenues sur des produits similaires et sur des composants sont résumées ci-dessous.

Voies d'exposition probables : Inhalation, ingestion, contact avec la peau et les yeux.

Corrosion / irritation de la peauModérément irritant Dommage ou irritation des yeux gravesModérément irritant

Mutagénicité : Non mutagène

Cancérogénicité :Toxicité NOAEL: ~ 8 000 mg / kg de régime alimentaire.

Organes / systèmes cibles: les yeux. Autres effets: diminution du gain de poids, effets histopathologiques. Tumeur NOEL:> 20 000 ppm. Tumeurs: aucune.

Toxicité pour le développement / tératogénicité : Rat, par voie orale, entre 6 et 19 jours de gestation: toxicité de la DSENO: 1 000 mg / kg de poids corporel. Développement de la DSENO: 1 000 mg / kg de poids corporel. Autres effets chez l'animal mère: diminution du gain de poids corporel, diminution de la survie Effets sur le développement: perte de poids, perte post-implantatoire, retard de l'ossification Effets sur la progéniture uniquement observés avec une toxicité maternelle. Lapin, par voie orale, entre 6 et 27 jours de gestation: toxicité de la DSENO: 175 mg / kg de poids corporel développement de la DSENO: 175 mg / kg de poids corporel Organes / systèmes cibles chez l'animal mère: aucun. Autres effets chez l'animal mère: diminution de la survie. Effets sur le développement: aucun

SECTION 12 —INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Cette section est destinée aux écotoxicologues et autres spécialistes de l'environnement. Les données obtenues sur des produits similaires et sur des composants sont résumées ci-dessous.

Écotoxicité:

_						
- 1	avic	ıtΔ	20	III 19ti	ALID	•
	UNIC	ILE	ay	uau	que	

Truite arc-en-ciel::	96-Heures LC ₅₀ (mg/L)	>3.1
Poisson-lune Bluegill:	96-Heures LC ₅₀ (mg/L)	>1000
Daphnia:	48-Heures EC ₅₀ (mg/L)	>930
Allègues: Selenastrum	120-Hpur EC ₅₀ (mg/L)	35-54
Allègues: Navicula	120- Heures EC ₅₀ (mg/L)	pas de
données	/	•

Toxicité aviaire : Glyphosate acide

Bobwhite caille:	5-d Dietary LC ₅₀ (ppm	n)>4640
Le canard colvert:	5-d Dietary LC50 (ppm	n)>4640

Toxicité des arthropodes : Glyphosate acide

Abeille:	LD ₅₀ > 250 µg/ Abeille (contact)
	$LD_{50} > 250 \mu g/Abeille (oral)$

Toxicité pour les organismes du sol, invertébrés :

Ver de terre: >10.0	000	mg/Kg	ı (so	l sec)
---------------------	-----	-------	-------	--------

Persistance et dégradabilité: Le glyphosate est dégradé de manière microbienne en acide aminométhylphosphonique (AMPA), qui est ensuite dégradé en molécules plus simples. Les demi-vies représentatives dans le sol des champs varient de 1 à 130 jours, en fonction des sols et des conditions climatiques.

Potentiel de bioaccumulation : Négligeable.

Mobilité dans le sol: Le glyphosate et l'AMPA sont fortement adsorbés sur le sol. Essentiellement immobile.

Autres effets indésirables : Aucune donnée.

SECTION 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Pour plus d'informations sur l'élimination des produits non utilisés et indésirables, contactez le fabricant ou l'organisme de règlementation provincial. L'élimination doit être effectuée conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux.

Ne réutilisez pas le récipient dans un but quelconque. Le cas échéant, renvoyer le contenant conformément au programme de retour. Si un récipient recyclable, jetez-le sur un site de collecte de conteneurs. Contactez un distributeur local, un concessionnaire ou une municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant de prendre le récipient sur le site de collecte, rincer trois fois ou sous pression le contenant vide en ajoutant des rin9ages au réservoir de pulvérisation et rendre le récipient inapproprié pour une utilisation ultérieure. S'il n'y a pas de site de collecte de conteneurs dans votre région, jetez le conteneur conformément aux exigences provinciales.

SECTION 14 — INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les données fournies dans cette section sont données à titre indicatif. Veuillez appliquer les réglementations appropriées afin de classer correctement votre envoi pour le transport.

Description canadienne du TMD (route et rail) :

Non règlemente

Description du DOT des Etats-Unis :

Non règlemente

Transport par eau IMDG:

Non règlemente

IATA:

Non règlemente

SECTION 15 — INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est soumis à certaines exigences en matière d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations de danger requises pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les informations de danger requises sur l'étiquette du produit antiparasitaire :

AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

SECTION 16 — AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité (FDS) est conçue pour être conforme au système général harmonisé (SGH) de la classification du risque chimique. Les informations données ici ne sont pas nécessairement exhaustives, mais représentent des données pertinentes et fiables. Suivez toutes les réglementations locales / régionales / nationales / internationales.

Classement HMIS: 2 Santé; 1 inflammabilité; 0 réactivité

0 = Risque minimal, 1 = Risque léger, 2 = Risque moyen, 3 = Risque grave, 4 = Risque extrême

Cette fiche de données de sécurité (MSDS) a des objectifs différents et ne remplace ni ne modifie la norme de réglementation de la lutte antiparasitaire approuvée (ARLA) - étiquetage du produit (attaché au contenant du produit et l'accompagnant). Cette fiche signalétique fournit des informations importantes sur la santé, la sécurité et l'environnement aux employeurs, employés, intervenants d'urgence et autres personnes manipulant de grandes quantités du produit dans des activités généralement autres que l'utilisation du produit, tandis que l'étiquetage fournit ces informations spécifiquement pour une utilisation normale du produit. L'utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont régis par l'étiquetage des produits et la législation provinciale. Toutes les informations nécessaires et appropriées sur la précaution, l'utilisation, le stockage et l'élimination sont indiquées sur cet étiquetage. L'utilisation d'un pesticide d'une manière non prescrite sur l'étiquette approuvée par l'ARLA constitue une infraction à la loi fédérale.

Préparé par : Winfield United Canada, ULC

Date de préparation: 04/10/2019

Date de révision : 04/10/2019

Révisé pour : Première version